

La Lettre d'information de la CCPR

A destination des maires et des élus municipaux

- **Vilaine en Fête : les bateaux au fil de l'eau !**

L'Association Vilaine en Fête organise du **2 au 8 mai**, un rassemblement de bateaux traditionnels et de vieux gréements sur la Vilaine. Durant cette semaine, ce sont près de 120 bateaux qui remonteront La Vilaine, de La Roche-Bernard jusqu'à Redon. La flottille arrivera le 5 mai à Redon à la Croix des Marins vers 17h00 où de nombreuses animations seront organisées et notamment des concerts et illuminations en soirée. Les bateaux reprendront leur navigation le 6 mai au matin vers Rieux (site du Château) - arrivée prévue vers 10h30 - et repartiront pour le port de Foleux en Béganne où ils seront attendus pour 17h00.

La CCPR est partenaire de l'évènement, de même que les Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, la ville de Redon, les communes de Rieux et de Béganne.

Un grand spectacle, un programme riche et varié de manifestations culturelles, festives et artistiques pour le plus grand plaisir de tous !

- **Marketing territorial : la CCPR partenaire des clubs de trail, de course à pied et de VTT**

Valoriser le territoire du Pays de Redon en faisant découvrir ses espaces naturels riches et variés ; c'est ce à quoi s'attachent les organisateurs de ces épreuves sportives. Sur 18 compétitions organisées chaque année sur le territoire, 6 à 7 000 participants sont dénombrés, en provenance de plusieurs départements et des agglomérations voisines ; sans compter les spectateurs. Afin de valoriser le Pays de Redon sur ces sites, la CCPR est partenaire de ces différentes courses et a signé une convention avec les présidents de ces clubs en mars dernier. La mise à disposition par la CCPR d'un système de gestion électronique de course facilite ainsi la vie des organisateurs pour établir et diffuser les classements. Et les lignes de départ et d'arrivée sont aux couleurs du Pays de Redon.

- **Conservatoire : une rencontre d'orchestres en juin**

Samedi 4 juin, le Conservatoire organise un après-midi musical à l'Espace Pierre Etrillard à Saint Nicolas de Redon. Au programme : à 16h, les ensembles du Conservatoire se produiront, suivis à 18h30 d'un concert des orchestres des grands élèves de Châteaugiron, Guichen et de l'Orchestre Expérience de Redon, réunis autour d'un programme commun sous la direction de Mathieu Delamarre. Ce concert est l'aboutissement d'un travail de l'année, en réseau avec d'autres établissements du département d'Ille-et-Vilaine, sur un répertoire commun.

Renseignements auprès du Conservatoire : 02 99 71 11 99 / conservatoire@cc-pays-redon.fr

- **Multi Accueil La Pimprenelle : fermeture cet été**

En raison des travaux de réhabilitation et de mise aux normes, l'établissement d'accueil de la petite enfance à Saint-Nicolas-de-Redon, sera fermé à compter du **5 juillet** au soir. La structure devrait ouvrir au printemps 2017 avec une capacité d'accueil collectif augmentée à 18 enfants.

- **Environnement : collecte de l'amiante**

La CCPR n'assure pas de collecte permanente de l'amiante. Néanmoins, afin de répondre à des demandes de particuliers, une collecte ponctuelle a été testée en décembre 2015. Soixante-dix personnes ont ainsi pu bénéficier d'une prise en charge de leurs déchets. D'ores et déjà, une deuxième opération est programmée du **13 au 25 juin prochain** sur les déchèteries de Saint-Nicolas-de-Redon et Saint-Vincent-sur-Oust. Nous vous rappelons les modalités de prise en charge des déchets de ce matériau :

- Le service est réservé aux particuliers
- Le dépôt se fait sur rendez-vous fixé au préalable
- 20 m² maximum sont collectés (soit environ 10 tôles représentant 300 à 350 kg)
- L'amiante doit être emballée (avec bâche agricole)
- Le déchargement est assuré uniquement par les usagers.

Le service Environnement se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires : environnement@cc-pays-redon.fr/02 99 72 54 92.

- **Environnement : la CCPR promue**

La CCPR a été officiellement promue dans le cadre du dispositif de Soutien au Développement Durable (SDD) 2014, démarche proposée par Eco Emballages. La CCPR fait partie des 17% des collectivités françaises les plus performantes sur les 3 axes du développement durable (cibles économiques, cibles sociales, cibles environnementales). Les performances actuelles du dispositif de collecte sélective ont permis d'atteindre le niveau 4 sur 4 avec 8 cibles atteintes sur 9 et de bénéficier ainsi d'un bonus de 12%, soit un soutien financier de 35.120 €. Ces bons résultats vont permettre de travailler encore mieux à l'amélioration de la collecte sélective.

- **Programme Local de l'Habitat : préservons l'identité architecturale du Pays de Redon**

En signant la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine, le 25 avril, la CCPR met en œuvre l'action 6 du Programme local de l'Habitat qui consiste à sauvegarder et valoriser la patrimoine bâti traditionnel habitable afin de préserver l'identité du territoire. La CCPR souhaite encourager et soutenir les propriétaires privés dans leur effort de restauration du patrimoine habitable. Il s'agit d'une aide technique, administrative et financière qui se fera par l'octroi d'un label de la Fondation du Patrimoine.

Les biens éligibles sont les immeubles habitables les plus caractéristiques du patrimoine rural (maisons de village typiques, fermes,...) non protégés au titre des Monuments historiques (ni classés, ni inscrits).

Les travaux éligibles sont les travaux de réparation et d'entretien concernant les éléments bâtis extérieurs (toitures, façades, huisseries) permettant de sauvegarder le bâtiment dans ses caractéristiques d'origine. **Les travaux ne doivent pas être commencés et doivent être de qualité ; le projet devra recevoir l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.**

Trois niveaux d'aide peuvent être attribués en fonction du montant des travaux :

- entre 1 € et 5 000 € : subvention de 20% et permettant aussi une déduction d'impôt de 100% du montant des travaux labellisés,
- entre 5 001 € et 10 000 € : subvention de 10% et permettant aussi une déduction d'impôt de 50% minimum du montant des travaux labellisés,
- montant supérieur à 10 001 € : subvention de 1% et permettant aussi une déduction d'impôt de 50% minimum du montant des travaux labellisés.

Les propriétaires intéressés peuvent contacter le Service Habitat de la CCPR ou la Fondation du Patrimoine aux coordonnées ci-dessous :

- Service Habitat : 02.99.70.34.34 / dev.urbain@cc-pays-redon.fr
- Fondation du Patrimoine Bretagne : 02.99.30.62.30 / bretagne@fondation-patrimoine.org
- Fondation du Patrimoine Pays de Loire : 02.40.12.43.17 / paysdeloire@fondation-patrimoine.org

Agenda des réunions institutionnelles et des commissions

Mardi 10 mai - 18h00 : Bureau communautaire - 3 rue Charles Sillard - Redon

Lundi 23 mai - 18h00 : Conseil communautaire - Plessé

Jeudi 26 mai - 18h00 : Commission Voirie et Aménagement de l'Espace - 3 rue Charles Sillard - Redon

Lundi 6 juin - 18h00 : Commission Affaires Culturelles - 3 rue Charles Sillard - Redon

Mercredi 8 juin - 18h00 : Groupe de travail Aménagement Numérique - 3 rue Charles Sillard - Redon

Lundi 13 juin - 18h00 : Bureau communautaire - 3 rue Charles Sillard - Redon

Mardi 14 juin - 18h00 : Commission Insertion par l'activité économique - 3 rue Charles Sillard - Redon

Lundi 27 juin - 18h00 : Conseil communautaire - 3 rue Charles Sillard - Redon

**Vous souhaitez développer un sujet dans vos bulletins municipaux et sur vos sites internet ?
N'hésitez pas à contacter la Direction de la Communication de la CCPR
02.99.70.34.39
communication@cc-pays-redon.fr**